

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D19-2019

Séance du 04/04/2019 – Convocation du 25 mars 2019

Compte rendu affiché le 12 avril 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Marine MATHEY par Maria DA SILVA-PIRES ; Tameur GUENNAT par Jean-Claude FABRE ; Marc GRAZIANA par Gilbert PETITJEAN ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY ; Annick PAKLOGLOU par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Demande de dotation de soutien à l'investissement local

La Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) est une dotation d'État qui vise à soutenir l'investissement des collectivités locales et à l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires.

Des projets portés par la Commune et prévus au budget 2019 correspondent à certaines des priorités de l'axe "DSIL grands projets d'investissement" :

- Remplacement des baies sur plusieurs bâtiments communaux
 - Thématique : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Informatisation des écoles maternelles (câblage et équipement en ordinateurs de chaque classe de maternelle)
 - Thématique : développement du numérique et de la téléphonie mobile : informatisation des écoles maternelles

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à assurer toutes les démarches administratives nécessaires pour solliciter la DSIL aux taux les plus élevés possibles pour ces deux opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU l'article 2334-42 du CGCT
- VU la circulaire de Monsieur le Préfet du Rhône n°E-2019-11
- VU le budget primitif 2019,

- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter la Dotation de soutien à l'investissement local pour la mise en œuvre de l'opération "Remplacement des baies sur plusieurs bâtiments communaux"**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**
- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU l'article 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriale,
- VU la circulaire de Monsieur le Préfet du Rhône n°E-2019-11
- VU le budget primitif 2019,
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter la Dotation de soutien à l'investissement local pour la mise en œuvre de l'opération "Informatisation des écoles maternelles"**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 4 avril 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/04/2019
- Publication ou affichage le 05/04/2019

Valérie GLATARD, Maire.

